

Événement en marge de la 67<sup>e</sup> session du Comité exécutif

## **1956-2016 : Solidarité et partage des responsabilités en Europe**

**Modérateur :**

**M. Volker Türk, Haut Commissaire Assistant chargé de la protection au HCR**

***Intervenants :***

**Dr. Marjoleine Zieck, Professeur de droit international des réfugiés et  
Vice-doyenne de la Faculté de droit de l'Université d'Amsterdam**

**M. Adam Biro, Auteur et éditeur, et ancien réfugié hongrois**

**M. Vincent Cochetel, Directeur du Bureau pour l'Europe au HCR**



*Réfugiés hongrois montant à bord d'un train pour leur nouveau pays d'asile/ 1956-1957 © Archives des Nations Unies*

En 1956 et au début de 1957, a été testée pour la première fois, la capacité de l'Europe à gérer un afflux massif de réfugiés à l'aide d'un nouvel instrument juridique, à savoir la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. En quelques mois, environ 200 000 personnes ont fui la Hongrie, dont 180 000 vers l'Autriche et 20 000 vers l'ex-Yougoslavie. Des États d'Europe occidentale et un certain nombre de pays non européens ont conjugué leurs efforts dans le cadre d'une action humanitaire remarquable ayant abouti à la première résolution multilatérale d'une crise de réfugiés. Aujourd'hui, l'Europe fait de nouveau face à des arrivées massives de réfugiés, avec cette fois à sa disposition une panoplie d'instruments et de normes juridiques. Quelles leçons peuvent être tirées de l'expérience connue il y a 60 ans ? L'événement parallèle est l'occasion de jeter un regard rétrospectif vers 1956 et d'envisager l'avenir au-delà de 2016.

**Jeudi 6 octobre 2016**

**13h15 – 15h00**

**Palais des Nations – Salle XI**

Un déjeuner léger et des rafraîchissements seront servis.

